Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070225-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 2 juillet, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Votants : 24

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, PALUD Isabelle, FRENEY Françoise, GUEGUEN Eric, LE LAY Marc, QUEMENER Annie, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, GONIDOU Isabelle, GARNIER Romuald, GONIDOU Bruno, BONNIZEC Audrey, ANSQUER Kilian.

ABSENTS : ANSQUER Alain, POQUET David, HANNECART Claire.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : GUILLOU Jean-Jacques a donné procuration à DRUON Pascal, PERRENOU Sandrine a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, LE BARS Florian a donné procuration à Marc-Ange BIOLCHINI.

VP/2026/07/02/25 RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EMPLOIS – MISE A JOUR

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Cf. **Annexe n°11**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis du CST du 2 juin 2026 ;

Le Maire informe les membres du conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070225-DE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, compte tenu des évolutions professionnelles, de :

→ Créer un poste d'agent de maîtrise, 35h00, Titulaire ;

→ Créer deux postes d'agent de maîtrise principal, 35h00, titulaire ;

→ Créer un poste d'adjoint technique principal de 1 ère classe, 33h00, titulaire ;

→ Créer un poste d'adjoint technique principal de 1 ère classe, 30h00, titulaire ;

Le tableau des effectifs suite aux modifications d'emplois présentées est mis à jour (Cf. Annexe) suivants les modifications présentées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour réaliser les modifications, les radiations de postes, les ouvertures de poste et la signature des actes afférents ;
- D'adopter les modalités ainsi proposées ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 2 juillet 2026

Le Maire,

Yvan MOULLEC

MAIRIE PLOUHINEC 29 (Finistère)

La Secrétaire de séance,

Armelle STREIFF LE BOZEC